



2019-05-062-DAP

nomenclature: 9.1.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 MAI 2019

#### **OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PLACE ALEXANDRE VIRO**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



**2019-05-062-DAP - CONTRATS D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PLACE ALEXANDRE VIRO.**

Dans le cadre de l'aménagement de la place Alexandre Viro, il convient de raccorder aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif, les compteurs N°I17JB031215, I18JA334906 et I18JA334910 affectés à l'arrosage et aux bornes foraines.

Monsieur le Maire présente le projet de 3 contrats d'abonnement SYDEC aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'aménagement de la place Alexandre Viro.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** les contrats N°I17JB031215, I18JA334906 et I18JA334910 avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif de la place Alexandre Viro. Les présents contrats prendront effet à compter de sa signature par les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
Pour extrait certifié conforme  
Tarnos, le 22 mai 2019  
Le Maire

